



COLS

CONNECTÉS 06

RÈGLEMENT du challenge « COLS CONNECTÉS 06 »

ARTICLE 1 : CONCEPT

Le challenge « Col connectés 06 » est un défi cycliste connecté organisée par le Département des Alpes-Maritimes et la société Zapsports.

ARTICLE 2 : LIEUX ET DATES

Le challenge « Col connectés 06 » se déroule tout au long de l'année sur les itinéraires suivants :

- Guillaumes > Valberg
- St Martin d'Entraunes - Col des champs
- Menton - Col de la Madone de Gorbio
- Villeneuve-Loubet - Gréolières-les-Neiges
- Pont du loup - Col de l'Ecre

Les cyclistes peuvent réaliser les parcours à tout moment dans le respect de la « Charte Eco-Responsable du coureur connecté » avec un objet connecté (compteur, montre connectée, application mobile)

Date : Du 3 Juin 2022 à 6H00 au 31 Décembre 2022 à minuit.

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes à tous, nés en 2003 et avant, jusqu'au 31 Décembre 2022 sur www.sport-up.fr. L'engagement est gratuit. Lors de son inscription, le participant reçoit par mail un lien permettant d'enregistrer ses temps réalisés via l'importation d'un fichier GPX de son activité depuis un objet connecté (compteur, montre, application). Chaque participant pourra télécharger en ligne son dossard personnalisé aux couleurs de l'événement pour le porter lors de sa course.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. La participation implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du dit règlement ainsi que de la charte éco-responsable du coureur connecté.

ARTICLE 5 : TEMPS DE COURSE

L'épreuve débutera le 03/06/2022 et les participants auront jusqu'au 31 Décembre 2022 à 23H59 pour envoyer leurs traces.

ARTICLE 6 : DROIT À L'IMAGE

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément la société Zapsports (ou ses ayants droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire son nom, image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus et inconnus à ce jour, et pour toute la durée.

ARTICLE 7 : ASSURANCE

Vous participez à ce challenge connecté à vos propres risques sous votre entière responsabilité. Vous êtes conscient que cette activité demande une préparation physique adéquate et vous certifiez être en bonne santé générale, avoir passé une visite médicale il y a moins d'un an et avoir la forme physique nécessaire pour y participer. Vous attestez être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. Vous dégagez le Département des Alpes-Maritimes et Zapsports, leurs employés et dirigeants, les organisateurs de toute responsabilité pour quelque réclamation que ce soit, relativement à toute blessure personnelle, à un décès ou à des dommages matériels résultant de ma participation à cet événement.

ARTICLE 8 : RÉCOMPENSES

Chaque participant pourra télécharger son e-diplôme souvenir personnalisé attestant de sa mobilisation avec sa référence kilométrique et son temps. Les personnes n'ayant pas effectué intégralement les 5 parcours ne seront pas classées dans le classement général mais seulement dans les classements par parcours. Chaque participant pourra dans les résultats télécharger sa « e-médaille finisher » attestant de sa mobilisation avec sa référence de temps.